



**AVIS D'INTENTION D'ATTRIBUTION DE CONTRAT
PAR LA METHODE DE SELECTION SOURCE UNIQUE**

Nom du marché :	Collecte des données de suivi
Nom du Projet :	Millennium Challenge Account Benin II (MCA-Bénin II)
La méthode de sélection :	Sélection d'une source unique
Informations générales :	
Pays :	Bénin
Ville/Localité :	Cotonou
Avis/Numéro de contrat :	SSU/PP16-COM-DESE-07
Date de publication :	19 avril 2022
Date limite de réponse :	04 mai 2022
Agence de financement :	Millennium Challenge Corporation (MCC)
Acheteur/Employeur :	Millennium Challenge Account
Langue originale :	Français
Information de Contact Adresse :	Gabriel DEGBEGNI Coordonnateur National Millennium Challenge Account - Bénin II 95, rue 5073, Zongo Nima Immeuble Kouglblénou, 3ème étage, Domaine de l'OCBN, Derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral, Cotonou, République du Bénin
Email :	info@mcabenin2.bj
Site Web :	http://www.mcabenin2.bj
Type de marché :	Services de consultants
Code du marché :	79330000 Services Statistiques 79311000 Etudes 72316000 Analyse des données

1. Le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et le gouvernement du Bénin (le "Gouvernement" ou "GdB") ont signé un Compact Millennium Challenge Account visant une aide du Millennium Challenge Account afin de faciliter la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin (le « Compact ») d'un montant de trois cent soixante-quinze millions (375 000 000) de Dollars US (« Financement MCC »).
2. Le financement du MCC est alloué par le Congrès des Etats-Unis et réservé à l'avance au Compact, sans financement progressif ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé

avec une Entité MCA, les fonds sont déjà disponibles pour l'Entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux Entrepreneurs/Consultants/Fournisseurs par le Trésor américain.

3. Le Programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réforme des Politiques et de Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production des entreprises, de générer davantage d'opportunités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'alimentation électrique. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq (5) ans à compter de son entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Pour faire face aux défis de la pandémie du COVID, le Compact a été prolongé jusqu'au 22 juin 2023.
4. MCA-Bénin II notifie par la présente son intention d'attribuer un contrat à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Bénin (INStAD), Route de l'Aéroport, 01 BP 323, Cotonou, Bénin, sur la base de la méthode de sélection source unique en utilisant les procédures prévues dans les Directives de Passation des Marchés de MCC (PPG). Conformément à la clause P1.B.3.15, la sélection par source unique (SSU) est une contractualisation sans concurrence et peut être une méthode appropriée dans les circonstances énoncées ci-dessous :

« La sélection par source unique ne peut être appropriée que si elle présente un avantage évident par rapport à la concurrence : (a) pour des tâches qui représentent une continuation naturelle des prestations antérieures effectuées par l'entreprise ou l'individu (voir paragraphe P1.B.3.16), (b) dans les cas d'urgence, comme en réponse à des catastrophes et pour les services de conseil requis pendant la période qui suit immédiatement l'urgence, ou (c) lorsqu'une seule entreprise ou personne est qualifiée ou possède une expérience d'une valeur exceptionnelle pour la mission. Le manque de temps pour procéder à un appel d'offres concurrentiel n'est pas une justification acceptable pour utiliser la SSU. »
5. MCA-Bénin II a déterminé que les tâches de la mission représentent une continuation naturelle des services antérieurs effectués par INStAD et que INStAD est la seule entreprise qualifiée pour réaliser ladite mission. Par ailleurs, MCA-Bénin II estime que INStAD possède une expérience d'une valeur exceptionnelle pour effectuer la mission et qu'aucune autre entreprise ne pourrait fournir les services demandés à la satisfaction de MCA Bénin II pour les raisons indiquées ci-dessous.
6. Créé par l'ordonnance n° 73-72 du 16 octobre 1973, modifiée par le décret n° 97-168 du 07 avril 1997, l'Institut National de la Statistique du Bénin (INSAE) est un établissement public à caractère social et scientifique. Le décret n° 2021-523 du 13 octobre 2021 a modifié les statuts de l'Institut, désormais dénommé Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD). Il est régi par les dispositions du décret susvisé, loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020, portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des entreprises commerciales et le groupement d'intérêt économique. L'Institut National de la Statistique et de la Démographie est

chargé de coordonner l'ensemble des activités d'élaboration, de production, d'exploitation, de diffusion et d'archivage de la statistique publique au Bénin.

7. L'INStAD a mené plusieurs enquêtes et études à la satisfaction de MCA-Bénin II et de MCC, et dispose déjà de données pertinentes sur la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), qui est le seul fournisseur d'énergie électrique au Bénin. Ceci comprend :

- ✓ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages ;
- ✓ Recensement Général des Entreprises ;
- ✓ Enquête sur la volonté de payer dans le secteur de l'énergie ;
- ✓ Enquête de satisfaction du personnel de la SBEE ;
- ✓ Collecte des données de base pour le plan de suivi et d'évaluation de MCA-Bénin II.

L'INStAD est la principale autorité statistique du système statistique national et le principal producteur de statistiques publiques au Bénin et dispose des compétences en ressources humaines requises pour mener à bien cette mission.

Dans le cadre des travaux d'affinement du Plan de Suivi et d'Évaluation du Programme MCA-Bénin II, MCA-Bénin II a réalisé deux études de base à savoir : (i) Enquête auprès du personnel de la SBEE et (ii) Enquête de collecte des données de base sur les indicateurs retenus dans le plan de suivi-évaluation du programme.

Ces deux études menées par l'INSAE/INStAD ont permis de définir les valeurs de référence des indicateurs concernés.

La présente étude vise à recueillir des données de suivi sur les indicateurs inclus dans les deux études de base.

8. Le Contrat à attribuer comprend les services énumérés ci-dessous, à livrer dans un délai de huit (08) mois, pour un montant d'environ 320 000 dollars US (1 US\$ = 550 FCFA), sous réserve des négociations contractuelles finales entre l'INStAD et MCA-Bénin II.

La mission comporte deux volets, à savoir :

- (i) Production de données et d'indicateurs à partir de sources administratives ;
- (ii) Production de données et d'indicateurs par enquête.

(i) Données de sources administratives

Le Consultant visitera les trente-neuf (39) agences d'exécution de la SBEE produisant lesdites données pour :

- Identifier les principales sources de données ;
- Apprécier l'existence de sources de données primaires qui peuvent être des registres, des fichiers, des documents, des bases de données, etc.
- Apprécier la qualité et l'exhaustivité des données primaires ou secondaires disponibles et donner un avis sur leur utilité pour le calcul des valeurs atteintes par les indicateurs de performance ;
- Proposer et valider la méthodologie de collecte et de calcul des valeurs de référence des indicateurs ;



- Collecter les données requises, constituer une base de données pour calculer les valeurs atteintes par les indicateurs ciblés ;
- Faire des recommandations pour améliorer l'environnement des indicateurs et leur production systématique.

(ii) Données d'enquête

Le consultant réalisera une enquête pour collecter et calculer les valeurs atteintes par les indicateurs dont les données ne peuvent être obtenues administrativement. A cet effet, le consultant proposera une approche technique et méthodologique appropriée pour la réalisation de cette enquête.

Le consultant réalisera également une enquête pour collecter et calculer des données sur la base des valeurs atteintes par les indicateurs d'efficacité énergétique auprès de vingt (20) entités publiques et dix (10) entreprises industrielles, auditées par MCA-Bénin II.

9. Le présent Avis ne constitue pas une invitation à soumettre des propositions. Les Consultants intéressés doivent soumettre une réponse par courrier électronique au plus tard le **04 mai 2022** au point de contact ci-dessous :

Agence de Passation des Marchés du MCA-Bénin II,
info-benin@charleskendall.com

10. Le Consultant doit étayer ses réponses par des preuves claires et convaincantes pour démontrer clairement qu'il est en mesure de fournir les services décrits dans le présent Avis. Toutes les réponses reçues ne seront prises en compte que dans le but de déterminer s'il convient de procéder à une compétition ouverte au lieu de la procédure de sélection par source unique décrite dans le présent avis, et cette décision sera prise à la seule discrétion de MCA-Bénin II.

11. Le Consultant doit avoir au moins trois (03) expériences préalables de collecte de données à partir de sources administratives en Afrique, de préférence deux (02) au Bénin et doit avoir réalisé au moins trois (03) enquêtes similaires en Afrique, comme prévu dans cet Avis.

12. Toutes les réponses doivent être accompagnées des coordonnées complètes.



Gabriel DEGBEGNI
 Coordonnateur national